

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL d'ANDRESY - SEANCE du 06 NOVEMBRE 2020**

**Objet :**  
**REVALORISATION des**  
**TARIFS des SERVICES**  
**PUBLICS à COMPTER du**  
**1<sup>er</sup> JANVIER 2021**

DATE de CONVOCATION  
**30 OCTOBRE 2020**

NOMBRE DE CONSEILLERS

en exercice

Présents

Votants

L'an deux mille vingt, le six novembre à 20 h 30,

Le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est  
assemblé à l'Hôtel de Ville (transféré à l'Espace Julien  
GREEN) sous la présidence de **M. Lionel WASTL, Maire.**

-----

**Étaient présents :** M. Lionel WASTL –  
Mme Laurence ALAVI – M. Michel PRES – Mme Annie  
MINARIK – M. Sébastien COUMOUL –  
Mme Chantal LORIO – M. Laurent BEUNIER –  
Mme Isabelle GUILLOT - M. Ludovic LAUBY –  
Mme Nadine BARTOLACCI – Mme Michèle CHATEAU -  
M. Serge GOUPIL - M. Alain GOY - Mme Véronique  
GRAVAT - Mme Josette DEROUX Mme Cathie SISSUNG –  
Mme Myriam MICHEL - Mme Virginie SAINT-  
MARCOUX – M. Karim BELHABCHI - M. Romain HUDE  
-Mme Virginie JACQMIN - M. Thomas AUBERT -  
M. Elie COEDEL – M. Guillaume ESNAULT –  
M. Jacques REMOND - Mme Isabelle MADEC – M. Rachid  
ESADI - Mme Anne PISTOCCHI - M. Mourad  
BOUKANDOURA – M. Bertrand BATISSE –  
M. Denis FAIST – Mme Véronique CIVEL.

En application de l'article L 2121.15 du Code Général  
des Collectivités Territoriales, **Madame Annie MINARIK a**  
**été désignée à l'UNANIMITÉ – Secrétaire de séance.**

-----

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs  
d'un certain nombre de services publics proposés à la  
population sont fixés chaque fin d'année pour application au  
premier janvier de l'année suivante.

Il est proposé au Conseil Municipal de revaloriser les tarifs à  
compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 en fonction de l'évolution de  
l'indice INSEE des prix à la consommation de l'ensemble des  
ménages hors tabac. Ainsi le taux d'évolution selon l'indice  
INSEE du mois de septembre appliqué serait de **-0,23 %.**

Accusé de réception en préfecture  
078-217800150-20201116-11-DE  
Date de télétransmission : 16/11/2020  
Date de réception préfecture : 16/11/2020

Il est donc proposé de revaloriser de -0.23% les tarifs suivants :

- Droits et taxes dans les cimetières communaux
- Tarifs de reprographie et photocopie des différents documents administratifs et d'urbanisme
- Tarifs Accueil de loisirs sans hébergement et restauration scolaire
- Prix de vente au CCAS des repas RPA et des plateaux repas servis en ville
- Tarifs du marché couvert
- Tarifs du marché de l'art « la Fontaine des Arts »
- Tarifs du Salon des Vins et Gourmets
- Tarifs du Marché de Noël
- Tarifs de la bibliothèque municipale Saint-Exupéry
- Tarifs du forum des littératures locales
- Tarifs de la braderie de livres organisée par la Bibliothèque Municipale
- Tarifs de location des équipements municipaux : Espace Julien Green, Salles Municipales, Parc des Cardinettes, Mur d'escalade Complexe Sportif Diagana, Salle de musculation et les salles Rameau et Béjart
- Tarifs de location de la salle au n°8 rue du Général Lepic
- Tarifs publics d'accès à Internet et aux ateliers de la Cyber-base
- Redevance d'occupation privative du domaine public communal et demandes de tournages
- Tarif du Macaron de stationnement résidentiel en zone violette
- Adhésion annuelle Andrézy Jeunesse
- Tarifs location bateau
- Tarifs toilettes publiques avec monnayeur
- Tarifs de l'école de musique et de danse
- Tarifs de l'atelier d'art et stages arts plastiques
- Tarifs du Relais nautique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 28 octobre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par

<b>MAJORITÉ (AER)</b>	<b>24 VOIX POUR</b>
<b>OPPOSITION (AD)</b>	<b>06 VOIX POUR</b>
<b>OPPOSITION (NCPA)</b>	<b>02 VOIX POUR</b>

**Soit un VOTE à l'UNANIMITÉ POUR**

Accusé de réception en préfecture  
20201116-11-DE  
Date de télétransmission : 16/11/2020  
Date de réception préfecture : 16/11/2020

**DECIDE :**

**Article 1er** : d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les tarifs suivants, tels que ceux-ci sont exprimés dans les tableaux joints en annexe :

- Droits et taxes dans les cimetières communaux
- Tarifs de reprographie et photocopie des différents documents administratifs et d'urbanisme
- Tarifs Accueil de loisirs sans hébergement et restauration scolaire
- Prix de vente au CCAS des repas RPA et des plateaux repas servis en ville
- Tarifs du marché couvert
- Tarifs du marché de l'art « la Fontaine des Arts »
- Tarifs du Salon des Vins et Gourmets
- Tarifs du Marché de Noël
- Tarifs de la bibliothèque municipale Saint-Exupéry
- Tarifs du forum des littératures locales
- Tarifs braderie de livres organisée par la Bibliothèque Municipale
- Tarifs de location des équipements municipaux : Espace Julien Green, Salles Municipales, Parc des Cardinettes, Mur d'escalade Complexe Sportif Diagana, Salle de musculation et les salles Rameau et Béjart
- Tarifs de location de la salle au n°8 rue du Général Lepic
- Tarifs publics d'accès à Internet et aux ateliers de la Cyber-base
- Redevance d'occupation privative du domaine public communal et demandes de tournages
- Tarif du Macaron de stationnement résidentiel en zone violette
- Adhésion annuelle Andrézy Jeunesse
- Tarifs location bateau
- Tarifs toilettes publiques avec monnayeur
- Tarifs de l'école de musique et de danse
- Tarifs de l'atelier d'art et stages arts plastiques
- Tarifs du Relais nautique

**Article 2** : Dit que les recettes seront inscrites au Budget Communal.

**Article 3** : d'Autoriser Monsieur le Maire à effectuer les actes afférents à l'application de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Andrézy, le **NEUF NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT.**



Accusé de réception en préfecture  
078-217800150-20201116-11-DE  
Date de transmission : 16/11/2020  
Date de réception préfecture : 16/11/2020

**Lionel WASTL**

**Nature du tarif :**

Suivi par :

**Imputation budgétaire :**

Arrondi :

**DROITS & TAXES DANS LES  
CIMETIERES COMMUNAUX**

Direction des affaires générales

diverses

NON

NATURE	Tarif au 01/01/2021
<b><i>DROITS FUNERAIRES - 026.70312</i></b>	
Droits de séjour dans caveau provisoire	
Ouverture de caveau	16,31 €
Au-delà de 30 jours (par jour)	2,04 €
jusqu'à 30 jours (par jour)	3,06 €
<b><i>CONCESSIONS - 026.70311</i></b>	
Concessions temporaires - 15 ans	203,83 €
Concessions temporaires - 30 ans	407,65 €
Concessions temporaires - 50 ans	1 019,16 €
Vacation de police	22,84 €
<b><i>Columbarium</i></b>	
La case du columbarium :	
durée de jouissance de 15 ans	407,65 €
durée de jouissance de 30 ans	713,41 €
Délibération du :	06/11/2020

Accusé de réception en préfecture  
078-217800150-20201116-11-DE  
Date de télétransmission : 16/11/2020  
Date de réception préfecture : 16/11/2020

Nature du tarif :

Suivi par :

Imputation budgétaire :

Arrondi

**REPROGRAPHIE DES DOCUMENTS  
ADMINISTRATIFS ET D'URBANISME**

Direction des services techniques et urbanisme

020G -70688

NATURE	Tarif au 01/01/2021
<b>Photocopies noir et blanc</b>	
- Photocopie A4 noir et blanc (Arrêté ministériel du 01 octobre 2001)	0,18 €
- Photocopie A3 noir et blanc	0,40 €
- Photocopie du procès verbal du conseil municipal	5,65 €
<b>Impressions en couleurs</b>	
- Couleur A4	0,40 €
- Couleur A3	0,75 €
- Cédérom (Arrêté ministériel du 01 octobre 2001)	2,75 €
<b>Plans</b>	
- Extrait de plan en noir et blanc : A3	0,75 €
- Plan intégral (format supérieur au A3) en noir et blanc : tarif au mètre linéaire	0,65 €
- Plan intégral (format supérieur au A3) en couleur : tarif au mètre linéaire	10,00 €
<b>Documents cadastraux</b>	
- Matrice cadastrale A4 (page photocopiee)(Arrêté ministériel du 01 octobre 2001)	0,18 €
- Extrait de plan de cadastre	(1)
<b>P.L.U</b>	(3)
- Dossier complet (hors plan)	59,70 €
- Règlement d'une zone (+ généralités)	3,70 €
- Ensemble des plans du PLU	35,80 €
<b>Plan de zonage</b>	(3)
- Dossier complet (hors plan)	59,65 €
- Plan du zonage	35,80 €
<b>Règlement d'assainissement</b>	(3)
- Dossier complet (hors plan)	59,65 €
<b>Z.P.P.A.U.P. ou A.V.A.P</b>	(3)
Dossier complet (hors plans)	205,60 €
Mode d'emploi-Note de présentation (8 pages N & B)	1,55 €
diagnostic et orientations (97 pages couleurs)	36,15 €
ens des fiches patrimoniales (64 pages couleurs)	23,85 €
fiche patrimoniale : la feuille A4 en couleurs	0,40 €
ens des prescriptions et recommandations (127 pages couleurs)	47,35 €
prescriptions et recommandations d'une zone	selon nbre pages
Ensemble des plans	91,35 €
<b>P.P.R.I.</b>	(2)
- Dossier complet (hors plans)	
- Plan du PPRI n° 13/18	
Délibération du :	06/11/2020

(1) : reproduction autorisée uniquement à la Direction Générale des Impôts, au Centre des Impôts Fonciers de Versailles 2 - 12 rue de l'Ecole des Postes  
78 015 VERSAILLES Cédex (tél : 01 30 97 44 52) OU disponible sur le site du cadastre :  
[www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)

(2) : document élaboré par les services de l'Etat, disponible sur le site Internet de la DDEA78  
- document graphique :  
[http://cartelie.application.equipement.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=PPRI\\_Seine\\_d78\\_arrete30\\_06\\_2007](http://cartelie.application.equipement.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=PPRI_Seine_d78_arrete30_06_2007)  
&service = DDEA\_78  
- pièces écrites : <http://ddea78publications.ifrance.com>

(3) : tous les éléments composant le dossier disponibles sur le site internet de la Ville :  
[www.andresy.com](http://www.andresy.com) (rubrique cadre de vie, sous-rubrique urbanisme)

**Nota : La reprographie de certains documents nécessite un délai de 8 à 15 jours**

Accusé de réception en préfecture  
078-217800150-20201116-11-DE  
Date de télétransmission : 16/11/2020  
Date de réception préfecture : 16/11/2020

Nature du tarif : ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - PAGE 1/2  
 Suivi par : Direction de la vie Scolaire  
 Imputation budgétaire : 421.7067  
 Arrondi : NON

**Accueil en journée complète**

Tranche	Tarif au	Tarif enfant apportant panier repas avec PAI
	01/01/2021	01/01/2021
A	12,96 €	11,08 €
B	13,85 €	11,83 €
C	14,73 €	12,59 €
D	15,61 €	13,35 €
E	16,50 €	14,10 €
F	17,38 €	14,86 €
Hors commune & Non Inscrit	26,07 €	22,29 €
Délibération du :	06/11/2020	06/11/2020

**Accueil en demi-journée avec repas :**

**Le matin ou après-midi (durant les mercredis et vacances scolaires)**

Tranche	Tarif au	Tarif enfant apportant panier repas avec PAI
	01/01/2021	01/01/2021
A	8,15 €	6,27 €
B	8,70 €	6,70 €
C	9,26 €	7,13 €
D	9,82 €	7,56 €
E	10,37 €	7,99 €
F	10,93 €	8,41 €
Hors commune & Non Inscrit	16,40 €	12,62 €
Délibération du :	06/11/2020	06/11/2020

**Accueil en demi-journée sans repas :**

**Le matin ou l'après midi (durant les mercredis et vacances scolaires)**

Tranche	Tarif au
	01/01/2021
A	4,48 €
B	4,78 €
C	5,09 €
D	5,40 €
E	5,70 €
F	6,01 €
Hors commune & Non Inscrit	9,02 €
Délibération du :	06/11/2020

Accusé de réception en préfecture  
 078-217800150-20201116-11-DE  
 Date de télétransmission : 16/11/2020  
 Date de réception préfecture : 16/11/2020

Nature du tarif : ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - PAGE 2/2  
 Suivi par : Direction de la vie Scolaire  
 Imputation budgétaire : 421.7067  
 Arrondi : NON

### Accueil périscolaire

#### Le matin

Tranche	Tarif au 01/01/2021
A	1,80 €
B	1,92 €
C	2,04 €
D	2,16 €
E	2,28 €
F	2,41 €
Hors commune & Non Inscrit	3,62 €
Délibération du :	06/11/2020

### Accueil périscolaire

#### Le soir

Tranche	Tarif au 01/01/2021
A	4,53 €
B	4,84 €
C	5,15 €
D	5,46 €
E	5,77 €
F	6,08 €
Hors commune & Non Inscrit	9,12 €
Délibération du :	06/11/2020

#### Le soir + étude surveillée

Tranche	Tarif au 01/01/2021
A	6,43 €
B	6,87 €
C	7,31 €
D	7,75 €
E	8,19 €
F	8,63 €
Hors commune & Non Inscrit	12,95 €
Délibération du :	06/11/2020

\*Application d'une dégressivité de 35% au tarif de la tranche de référence de l'utilisateur à partir du deuxième enfant inscrit.

\*Application du quotient Andrésien aux familles des enfants scolarisés en classe ULIS

Accusé de réception en préfecture 078-217800150-20201116-11-DE Date de télétransmission : 16/11/2020 Date de réception préfecture : 16/11/2020
---

Nature du tarif : RESTAURATION SCOLAIRE ET MUNICIPALE  
Suivi par : Direction de la vie Scolaire  
Imputation budgétaire : 251.7067

**SCOLAIRES : ANDRESIENS ; HORS COMMUNE ; ENFANT PERSONNEL COMMUNAL**

Arrondi : NON

Tranche	Tarif au 01/01/2021	Tarif enfant apportant panier repas avec PAI au 01/01/2021
A	3,58 €	1,80 €
B	3,83 €	1,93 €
C	4,07 €	2,05 €
D	4,31 €	2,17 €
E	4,56 €	2,30 €
F	4,80 €	2,42 €
Hors commune & Non Inscrit	7,20 €	3,63 €
Délibération du :	06/11/2020	06/11/2020

**AUTRES CATEGORIE DE CONSOMMATEURS**

Arrondi : Aux 5 cts les plus proches

NATURE	Tarif au 01/01/2021
Personnel communal + AVS	4,10 €
Personnel enseignant	5,25 €
Visiteurs	10,50 €
Délibération du :	06/11/2020

\*Application d'une dégressivité de 35% au tarif de la tranche de référence de l'utilisateur à partir du deuxième enfant inscrit.

\*Application du quotient Andrésien aux familles des enfants scolarisés en classe ULIS.

Accusé de réception en préfecture  
078-217800150-20201116-11-DE  
Date de télétransmission : 16/11/2020  
Date de réception préfecture : 16/11/2020



Nature du tarif :  
Suivi par :  
Imputation budgétaire :  
Arrondi :

**REPAS R.P.A. ET PLATEAUX**  
Service de la restauration municipale  
251.70873  
NON

NATURE	Tarif au 01/01/2021
Prix de vente au CCAS des repas servis à la R.P.A.	4,90 €
Prix de vente au CCAS des plateaux repas livrés à domicile	5,52 €
Délégation du :	06/11/2020

Accusé de réception en préfecture  
078-217800150-20201116-11-DE  
Date de télétransmission : 16/11/2020  
Date de réception préfecture : 16/11/2020

Nature du tarif :

**DROITS DE PLACE MARCHE COUVERT  
ET REDEVANCE**

Suivi par :

Service Développement économique

Imputation budgétaire :

911.70388

Arrondi :

NON

NATURE	Tarif au 01/01/2021
<b>DROITS DE PLACE MARCHE COUVERT</b>	
<b>DROITS DE PLACE (allée principale ou transversale)</b>	
<b>Places couvertes, de deux mètres de façade :</b>	
.La première	2,62 €
.La deuxième	3,24 €
.La troisième	3,85 €
.La quatrième et suivantes	4,30 €
<b>Places découvertes :</b>	
Le mètre de façade sur 2m maximum de profondeur	0,96 €
Le mètre carré en cas de profondeur supérieure	0,46 €
<b>Places formant encoignure - supplément</b>	0,96 €
<b>Commerçants non abonnés - supplément par mètre de façade sur 2m maximum de profondeur</b>	0,46 €
<b>Fourniture de sacs par mètre de façade</b>	0,11 €
<b>Frais de balayage - par mètre de façade</b>	0,33 €
<b>DROITS DE MATERIEL</b>	
table ou retour, l'unité	1,09 €
tréteau, l'unité	0,18 €
<b>DROITS DE DECHARGEMENT</b>	
Droits de stationnement ou de déchargement par véhicule ou remorque de toute sorte	1,24 €
<b>Participation à l'animation</b>	3,80 €
Délibération du :	06/11/2020

Accusé de réception en préfecture  
078-217800150-20201116-11-DE  
Date de télétransmission : 16/11/2020  
Date de réception préfecture : 16/11/2020

Nature du tarif :  
Suivi par :  
Imputation budgétaire :  
Arrondi :

REGIE ECONOMIE LOCALE  
Service Développement économique  
912.7062  
#REF!

NATURE	Tarif au 01/01/2021
<b>MARCHE DE L'ART "La Fontaine des Arts"</b> Tarif unique par stand pour la journée	58,80 €
<b>MARCHE DE NOEL</b> Tarif unique par stand et par journée	22,15 €
<b>SALON DES VINS ET DU TERROIR</b> Tarif valable pour les 2 jours	
Location pour un stand droit	264,00 €
Location pour un stand en angle	
Location de stand à prix réduit *	132,00 €
Prix de vente au buffet	12,00 €
Délibération du :	06/11/2020

\* Stand à prix réduit pour les exposants ne proposant à la vente qu'une et une seule gamme de produits figurant dans la liste suivante :  
confitures et/ou fruits/légumes secs (en vrac)  
café et/ou infusions  
épices (en vrac) et/ou condiments  
jus de fruits et/ou jus de légumes  
pain et viennoiserie  
spécialités exclusivement à base de sucre  
bière

Accusé de réception en préfecture  
078-217800150-20201116-11-DE  
Date de télétransmission : 16/11/2020  
Date de réception préfecture : 16/11/2020

Nature du tarif : **ABONNEMENT BIBLIOTHEQUE SAINT-EXUPERY**  
 Suivi par : Direction de la vie culturelle et du patrimoine  
 Imputation budgétaire : 321.7062  
 Arrondi : #REF!

NATURE	Tarif au 01/01/2021
<b>ANDRESIENS</b> Abonnement par an et par famille	12,05 €
<b>NON ANDRESIENS</b> Abonnement par an et par famille	24,10 €
Délibération du :	06/11/2020

**Sont exemptés de paiement :**

- les andrésiens:
- \* jeunes de moins de 18 ans s'inscrivant seuls,
- \* scolaires et étudiants sur présentation de leur carte,
- \* demandeurs d'emploi sur présentation de leur carte de Pôle Emploi, ainsi que les bénéficiaires du RSA,
- les employés municipaux travaillant à la ville d'Andrézy.

**Peuvent profiter du tarif commune :**

les enseignants en poste sur la Ville

Nature du tarif : **FORUM DES LITTERATURES LOCALES**  
 Suivi par : Direction de la vie culturelle et du patrimoine  
 Imputation budgétaire : 321.7062  
 Arrondi : Aux 5 cts les plus proches

NATURE	Tarif au 01/01/2021
<b>STANDS EN INTERIEUR</b> Auteur : Tarif stand journalier	21,40 €
Editeur : Tarif stand journalier	32,10 €
<b>STANDS EN EXTERIEUR</b> Auteur : Tarif stand journalier	10,70 €
Editeur : Tarif stand journalier	16,05 €
Délibération du :	06/11/2020

Nature du tarif : **VENTE de LIVRES DANS le CADRE de la BRADERIE ORGANISEE  
 PAR LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**  
 Suivi par : Direction de la vie culturelle et du patrimoine  
 Imputation budgétaire : 321.7062  
 Arrondi : Aux 50 cts les plus proches

NATURE	Tarif au 01/01/2021
<b>Livres adultes par volume</b>	1 €
<b>Livres enfants par volume</b>	0,50 €
<b>Livres d'art par volume</b>	2 €
Délibération du :	06/11/2020

*Le nombre de livres achetés est limité à 5 ouvrages par acheteur*

Accusé de réception en préfecture  
 078-217800150-20201116-11-DE  
 Date de télétransmission : 16/11/2020  
 Date de réception préfecture : 16/11/2020

Nature du tarif :  
 Suivi par :  
 Imputation budgétaire :  
 Arrondi

LOCATION DE SALLES - ESPACE JULIEN GREEN  
 Direction des Sports, Jeunesse et Vie associative  
 313.752  
 NON

NATURE	Tarif au 01/01/2021
<b>Soirées, Anniversaires, Baptêmes, etc...                      de 09h00 à 04h00 le lendemain matin</b> <u>ANDRESIENS</u> Location de la salle 3 899,91 € Montant des arrhes 1 949,95 € Montant de la caution 1 500,00 €  <u>NON ANDRESIENS</u> Location de la salle 5 845,10 € Montant des arrhes 2 922,55 € Montant de la caution 2 500,00 €  <u>PERSONNEL COMMUNAL</u> Usage personnel (1 fois par an) Location de la salle 1 949,95 €	
<b>Mariages</b> <u>ANDRESIENS</u> Location de la salle 1 949,95 € Montant des arrhes 974,99 € Montant de la caution 1 000,00 €  <u>NON ANDRESIENS</u> Location de la salle 5 845,10 € Montant des arrhes 2 922,55 € Montant de la caution 2 500,00 €  <u>PERSONNEL COMMUNAL</u> Location de la salle Gratuit	
<b>Vin d'honneur                      Plage horaire de 4 heures                      (matin ou après-midi)</b> <u>ANDRESIENS</u> Location de la salle 1 949,95 € Montant des arrhes 974,99 € Dépassement horaire 194,99 € Montant de la caution 1 500,00 €  <u>NON ANDRESIENS</u> Location de la salle 2 924,94 € Montant des arrhes 1 462,46 € Dépassement horaire 292,49 € Montant de la caution 2 500,00 €  <u>ANDRESIENS                      (à l'occasion d'un mariage)</u> Location de la salle 974,99 € Montant des arrhes 487,49 € Montant de la caution 1 000,00 €  <u>PERSONNEL COMMUNAL</u> Location de la salle Gratuit	
<b>Réunions                      de 8h00 à 18h00</b> <u>ANDRESIENS</u> Location de la salle 1 299,97 € Dépassement horaire 193,77 € Montant des arrhes 649,99 € Montant de la caution 1 500,00 €  <u>NON ANDRESIENS</u> Location de la salle 1 949,95 € Dépassement horaire 193,77 € Montant des arrhes 974,99 € Montant de la caution 2 500,00 €	
Délibération du :	06/11/2020

Accusé de réception en préfecture  
 078-217800150-20201116-11-DE  
 Date de rétrotransmission : 16/11/2020  
 Date de réception préfecture : 16/11/2020

Nature du tarif :  
 Suivi par :  
 Imputations budgétaires  
 Arrondi

LOCATION DE SALLES  
 Direction des Sports, Jeunesse et Vie associative  
 Diverses  
 NON

	Tarif au 01/01/2021
<b><u>CENTRE LOUISE WEISS 411C.752</u></b>	
<b>Andrésiens</b>	
Salle n° 4 (réunion)	97,52 €
Montant des arrhes	48,76 €
Dépassement horaire	58,51 €
<b>Non andrésiens</b>	
Salle n° 4 (réunion)	146,28 €
Montant des arrhes	73,13 €
Dépassement horaire	87,78 €
<b><u>CHALET DE DENOVAL 33A.752</u></b>	
<b>Andrésiens</b>	
Location du chalet (réunion)	195,03 €
Montant des arrhes	97,52 €
<b>Non andrésiens</b>	
Location du chalet (réunion)	292,56 €
Montant des arrhes	146,28 €
<b><u>MAISON DES ASSOCIATIONS 33 B.752</u></b>	
<b>Andrésiens</b>	
Salles n°2-3 (environ 15 personnes)	97,52 €
Montant des arrhes	48,76 €
<b>Non Andrésiens</b>	
Salles n°2-3 (environ 15 personnes)	
Montant des arrhes	73,13 €
<b><u>SALLE RAMEAU &amp; BEJART 30.752 (réunion, stage et conférence )</u></b>	
<b>Journée ( de 9h à 20h) OU soirée</b>	
<b>Andrésiens</b>	
Deux Salles réunies	308,72 €
Montant des arrhes	154,35 €
Salle Rameau	154,88 €
Salle Béjart	154,88 €
Montant des arrhes	77,45 €
<b>Non Andrésiens</b>	
Deux Salles réunies	463,07 €
Montant des arrhes	231,54 €
Salle Rameau	232,33 €
Salle Béjart	232,33 €
Montant des arrhes	116,17 €
Délibération du :	06/11/2020

Accusé de réception en préfecture  
 078-217800150-20201116-11-DE  
 Date de télétransmission : 16/11/2020  
 Date de réception préfecture : 16/11/2020

Nature du tarif :  
Suivi par :  
Imputation budgétaire :  
Arrondi

**LOCATION PARC DES CARDINETTES**  
Direction des Sports, Jeunesse et Vie associative  
412A.752  
NON

NATURE	Tarif au 01/01/2021
<b>Location vestiaires et terrains (l'heure)</b>	
Andrésiens	130,32 €
Non andrésiens	195,49 €
<b>Montant de la caution</b>	
Andrésiens	65,17 €
Non andrésiens	97,73 €
Délibération du :	06/11/2020

Nature du tarif :  
Suivi :  
Imputation budgétaire :  
Arrondi

**LOCATION MUR D'ESCALADE**  
Service des Sports  
411C. 752  
NON

NATURE	Tarif au 01/01/2021
<b>Location du mur d'escalade (l'heure)</b> <b>(09h00 à 20h00)</b>	
Andrésiennes	43,47 €
Non andrésiennes	65,22 €
Délibération du :	06/11/2020

Nature du tarif :  
Suivi :  
Imputation budgétaire :  
Arrondi

**LOCATION SALLE DE MUSCULATION**  
Service des Sports  
411 D. 752  
NON

NATURE	Tarif au 01/01/2021
<b>Location salle de musculation (l'heure)</b>	16,04 €
Délibération du :	06/11/2020

Accusé de réception en préfecture  
078-217800150-20201116-11-DE  
Date de télétransmission : 16/11/2020  
Date de réception préfecture : 16/11/2020

Nature du tarif :  
Suivi par :  
Imputations budgétaires

LOCATION BATEAU  
Direction des services techniques  
833 - 7083

NATURE	Tarif au 01/01/2021
<b>Location du bateau</b> la demi-journée soit 4 heures Pour 2 heures	1 303,40 € 651,69 €
Délibération du :	06/11/2020

Nature du tarif :  
Suivi par :  
Imputations budgétaires

LOCATION BATEAU  
POUR TRANSPORT DE PERSONNES  
SUR UN TRAJET EXCEPTIONNEL  
Direction des services techniques  
833 - 7083

NATURE	Tarif au 01/01/2021
<b>Location du bateau</b> Tarif pour transport de personnes sur un trajet aller-retour d'une durée maximale d'une heure ou d'une distance allant de l'embarcadère jusqu'à le bras secondaire de la seine (réservé aux andrésiens)	190,69 €
Délibération du :	06/11/2020

Nature du tarif :  
Suivi par :  
Imputations budgétaires

LOCATION BATEAU  
POUR CLASSES D'EAU  
Direction des services techniques  
833 - 7083

NATURE	Tarif au 01/01/2021
<b>Location du bateau</b> Classes d'eau hors commune d'Andrésy - durée 1h30	500,00 €
Délibération du :	06/11/2020

Accusé de réception en préfecture  
078-217800150-20201116-11-DE  
Date de télétransmission : 16/11/2020  
Date de réception préfecture : 16/11/2020



Nature du tarif :  
 Suivi par :  
 Imputations budgétaires  
 Arrondi :

LOCATION DE SALLES  
 Direction des Sports, Jeunesse et Vie associative  
 61.752  
 NON

	Tarif au 01/01/2021
<b>SALLE AU N°8 RUE DU GENERAL LEPIC</b>	
<b>Entre 09h00 et 20h00</b>	
<b>Andrésiens</b>	
1) Réunions, conférences, expositions	194,88 €
Montant des arrhes	97,44 €
Montant de la caution	300,00 €
<b>Non andrésiens</b>	
1) Réunions, conférences, expositions	292,32 €
Montant des arrhes	146,15 €
Montant de la caution	450,00 €
<b>SALLE AU N°8 RUE DU GENERAL LEPIC</b>	
<b>Andrésiens (09h00 à 20h00)</b>	
2) Baptêmes, déjeuners...	460,18 €
3) Vin d'honneur (plage horaire de 5 heures)	310,87 €
<i>Montant des arrhes :</i>	
1) Baptêmes, déjeuners...	230,10 €
2) Vin d'honneur (plage horaire de 5 heures)	155,44 €
Montant de la caution :	300,00 €
<b>Non andrésiens (09h00 à 20h00)</b>	
2) Baptêmes, déjeuners...	690,27 €
3) Vin d'honneur (plage horaire de 5 heures)	466,29 €
<i>Montant des arrhes :</i>	
1) Baptêmes, déjeuners...	345,14 €
2) Vin d'honneur (plage horaire de 5 heures)	233,15 €
Montant de la caution :	450,00 €
<b>Andrésiens (à l'occasion d'un mariage entre 09h00 et 20h00)</b>	
1) Vin d'honneur (plage horaire de 5 heures)	155,44 €
Montant des arrhes :	77,71 €
Montant de la caution :	300,00 €
<b>Personnel Communal - De 09h00 à 20h00</b>	
1) Baptêmes, déjeuners... (1 fois par an)	230,10 €
Montant des arrhes	115,04 €
2) Vin d'honneur (plage horaire de 5 heures) à l'occasion du mariage	Gratuit
Montant de la caution :	300,00 €
Délibération du :	06/11/2020

Accusé de réception en préfecture  
 078-217800150-20201116-11-DE  
 Date de télétransmission : 16/11/2020  
 Date de réception préfecture : 16/11/2020

Nature du tarif :

**ACCES A INTERNET ET AUX ATELIERS  
DU PIJ et de la CYBERBASE**

Suivi par :

Direction Jeunesse

Imputation budgétaire :

422C.70632

Arrondi :

Aux 5 cts les plus proches

NATURE	Tarif au 01/01/2021
<b>Cyber-Pass (Abonnement annuel)</b>	
- Cyber-Pass	30,75 €
- Cyber-Pass tarif réduit*	20,50 €
<b>Accès à Internet</b>	
- Limité à une hertie en cas d'affluence	gratuit
<b>Ateliers d'initiations</b>	gratuit
<b>Ateliers de perfectionnement , de création ou de loisirs</b>	
- Abonnés	gratuit
- Détenteurs du Pass'Jeunes du service jeunesse	gratuit
- Non-abonnés	8,20 €
- Demandeurs d'emploi	2,05 €
- Carte 5 ateliers (non abonnés)	20,50 €
<b>Divers (pour Associations uniquement et tarification à l'heure)</b>	
- Location de la Cyber-Base et équipements	10,25 €
<b>Impressions</b>	
<b>5 impressions gratuites par jour puis</b>	
- Noir et blanc la page	0,18 €
- Couleur la page	0,40 €
Délibération du :	06/11/2020

(\*) : Jeunes - de 25 ans, + 65 ans, demandeurs d'emplois sur présentation d'un justificatif à jour

Accusé de réception en préfecture  
078-217800150-20201116-11-DE  
Date de télétransmission : 16/11/2020  
Date de réception préfecture : 16/11/2020

**Nature du tarif :** ANIMATION JEUNESSE  
**Suivi par :** Direction des Sports, Jeunesse et Vie associative  
**Imputation budgétaire :** 422A.7066  
**Arrondi :** Aux 5 cts les plus proches

NATURE	Tarif au 01/01/2021
<b>Adhésion annuelle "Andrézy jeunesse"</b>	
- Andrésiens	8,15 €
- Hors commune	16,30 €
Délibération du :	06/11/2020

Accusé de réception en préfecture  
078-217800150-20201116-11-DE  
Date de télétransmission : 16/11/2020  
Date de réception préfecture : 16/11/2020

**Nature du tarif :**

**TOILETTES PUBLIQUES AVEC MONNAYEUR**

Suivi par :

Direction des services techniques et urbanisme

**Imputation budgétaire :**

822.70688

Arrondi

Aux 10 cts les plus proches

NATURE	Tarif au 01/01/2021
Tarif des toilettes publiques avec monnayeur	0,20 €
Délégation du :	06/11/2020

Accusé de réception en préfecture  
078-217800150-20201116-11-DE  
Date de télétransmission : 16/11/2020  
Date de réception préfecture : 16/11/2020

Nature du tarif :  
Suivi par :  
Imputation budgétaire :  
Arrondi :

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - PAGE 1/2  
Direction des services techniques et urbanisme  
822.70323  
Aux 5 cts les plus proches

NATURE	Tarif au 01/01/2021
Véhicule ambulant de commerce (par 1/2 journée)	24,85 €
Manèges et activités foraines diverses (par jour)	
- Grosse structure > 100 m <sup>2</sup>	43,45 €
- Moyenne structure de 50 à 100 m <sup>2</sup>	31,10 €
- Petite structure < 50 m <sup>2</sup>	24,85 €
Stand en dehors du marché (par jour et par ml)	8,70 €
Stand sous marché couvert (par jour et par ml)	12,40 €
Benne (par semaine)	43,45 €
- Gratuit jusqu'à 48 H	
- Pénalité pour non déclaration	43,45 €
Echafaudage, dépôt de matériaux, clôture de chantier	
- (par jour et par ml)	2,45 €
- (par semaine et par ml)	4,95 €
Terrasse découverte toute l'année ou trottoir (par m <sup>2</sup> annuel)	8,70 €
Terrasse fermée toute l'année (par m <sup>2</sup> annuel)	37,25 €
Terrasse découverte puis fermée selon la période de la l'année (par m <sup>2</sup> annuel)	22,95 €
Rôtisserie (par m <sup>2</sup> annuel)	24,85 €
Distributeur de boisson (par m <sup>2</sup> annuel)	23,60 €
Etalage mobile (par m <sup>2</sup> annuel)	24,90 €
(ne pas excéder la longueur du magasin et laisser un passage libre de 0,80ml pour les piétons)	
Brocante et vide-greniers (tranche de 100 ml)	211,35 €
Le nettoyage des lieux est à la charge de l'organisateur	
Marché couvert	
- Moitié du marché	513,05 €
- Totalité du marché	808,25 €
Délibération du :	06/11/2020

Accusé de réception en préfecture  
078-217800150-20201116-11-DE  
Date de télétransmission : 16/11/2020  
Date de réception préfecture : 16/11/2020

Nature du tarif :

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - PAGE 2/2  
POUR LES DEMANDES DE TOURNAGES**

Suivi par :

Direction de Communication

Imputation budgétaire :

822.70323

Arrondi :

Aux 5 cts les plus proches

**POUR LES VEHICULES DE PRISES DE VUE**

NATURE	Tarif au 01/01/2021	Tarif au 01/01/2021	Tarif au 01/01/2021
Type d'installation	Pour une 1/2 journée*	Pour une journée*	Tarif forfaitaire (1 semaine)
1 véhicule technique	90,50 €	180,95 €	904,80 €
1 petit groupe électrogène	25,15 €	50,25 €	251,35 €
1 tente régie	50,25 €	100,55 €	502,65 €
1 camion groupe électrogène	90,50 €	180,95 €	904,80 €
1 barreau	50,25 €	100,55 €	502,65 €
1 bateau technique	90,50 €	180,95 €	904,80 €
de 1 à 7 véhicules (tout type) : Tarif par véhicule	45,25 €	90,50 €	452,40 €
véhicule supplémentaire	35,20 €	70,35 €	351,85 €
Délibération du :	06/11/2020	06/11/2020	06/11/2020

**PERTURBATION DE LA CIRCULATION POUR PRISE DE VUES EN EXTERIEUR**

NATURE	Tarif au 01/01/2021	Tarif au 01/01/2021	Tarif au 01/01/2021
Type d'installation	Pour une 1/2 journée*	Pour une journée*	Tarif forfaitaire (1 semaine)
Déviations à mettre en œuvre	191,00 €	382,00 €	1 910,10 €
Rétrécissement de la chaussée	150,80 €	301,60 €	1 508,00 €
Encombrement des accotements générant des neutralisations de stationnement	100,55 €	201,05 €	1 005,35 €
Délibération du :	06/11/2020	06/11/2020	06/11/2020

**REDEVANCE PRINCIPALE**

Pour un type de tournage de "Catégorie 1<sup>re</sup> : Long Métrage, fiction TV

NATURE	Tarif au 01/01/2021	Tarif au 01/01/2021	Tarif au 01/01/2021	Tarif au 01/01/2021
Lieu de tournage	Pour une 1/2 journée*	Pour une journée*	Pour une 1/2 nuit* ou un 1/2 jour férié*	Pour une nuit* ou un jour férié*
Hôtel de ville	754,00 €	1 508,00 €	1 005,35 €	2 010,65 €
Espace Saint-Exupéry (bibliothèque, école de Musique et Danse, etc.)	351,85 €	703,75 €	502,65 €	1 005,35 €
Maison du Moussel	351,85 €	703,75 €	502,65 €	1 005,35 €
Espace Julien-Green	754,00 €	1 508,00 €	1 005,35 €	2 010,65 €
Chalet de Denouval	351,85 €	703,75 €	502,65 €	1 005,35 €
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Etablissements scolaires municipaux (hors période scolaire)	251,35 €	502,65 €	603,20 €	1 206,40 €
établissements sportifs	351,85 €	703,75 €	502,65 €	1 005,35 €
Maison des arts	351,85 €	703,75 €	502,65 €	1 005,35 €
marchés	351,85 €	703,75 €	502,65 €	1 005,35 €
cimetière	351,85 €	703,75 €	502,65 €	1 005,35 €
Ile Nancy (passé à poissons, Trek'île)	351,85 €	703,75 €	502,65 €	1 005,35 €
Délibération du :	06/11/2020	06/11/2020	06/11/2020	06/11/2020

Pour un type de tournage de "Catégorie 2<sup>nd</sup> : Court Métrage", clips musicaux et publicitaires

NATURE	Tarif au 01/01/2021	Tarif au 01/01/2021	Tarif au 01/01/2021	Tarif au 01/01/2021
Type de tournage	Pour une 1/2 journée*	Pour une journée*	Pour une 1/2 nuit* ou un 1/2 jour férié*	Pour une nuit* ou un jour férié*
Hôtel de ville	703,75 €	1 407,45 €	904,80 €	1 809,60 €
Espace Saint-Exupéry (bibliothèque, école de Musique et Danse, etc.)	301,60 €	603,20 €	452,40 €	904,80 €
Maison du Moussel	301,60 €	603,20 €	452,40 €	904,80 €
Espace Julien-Green	703,75 €	1 407,45 €	904,80 €	1 809,60 €
Chalet de Denouval	301,60 €	603,20 €	452,40 €	904,80 €
Etablissements scolaires municipaux (hors période scolaire)	201,05 €	402,15 €	502,65 €	1 005,35 €
établissements sportifs	301,60 €	603,20 €	452,40 €	904,80 €
Maison des arts	301,60 €	603,20 €	452,40 €	904,80 €
marchés	301,60 €	603,20 €	452,40 €	904,80 €
cimetière	301,60 €	603,20 €	452,40 €	904,80 €
Ile Nancy (passé à poissons, Trek'île)	301,60 €	603,20 €	452,40 €	904,80 €
Délibération du :	06/11/2020	06/11/2020	06/11/2020	06/11/2020

Pour un type de tournage de "Catégorie 3<sup>rd</sup> : documentaire

NATURE	Tarif au 01/01/2021	Tarif au 01/01/2021	Tarif au 01/01/2021	Tarif au 01/01/2021
Lieu de tournage	Pour une 1/2 journée*	Pour une journée*	Pour une 1/2 nuit* ou un 1/2 jour férié*	Pour une nuit* ou un jour férié*
Hôtel de ville	351,85 €	703,75 €	502,65 €	1 005,35 €
Espace Saint-Exupéry (bibliothèque, école de Musique et Danse, etc.)	175,95 €	351,85 €	251,35 €	502,65 €
Maison du Moussel	175,95 €	351,85 €	251,35 €	502,65 €
Espace Julien-Green	351,85 €	703,75 €	502,65 €	1 005,35 €
Chalet de Denouval	175,95 €	351,85 €	251,35 €	502,65 €
Etablissements scolaires municipaux (hors période scolaire)	100,55 €	201,05 €	301,60 €	603,20 €
établissements sportifs	175,95 €	351,85 €	251,35 €	502,65 €
Maison des arts	175,95 €	351,85 €	251,35 €	502,65 €
marchés	175,95 €	351,85 €	251,35 €	502,65 €
cimetière	175,95 €	351,85 €	251,35 €	502,65 €
Ile Nancy (passé à poissons, Trek'île)	175,95 €	351,85 €	251,35 €	502,65 €
Délibération du :	06/11/2020	06/11/2020	06/11/2020	06/11/2020

\*1 journée hors jour férié : amplitude horaire 12 heures maximales ; 1/2 journée hors jour férié : amplitude horaire 6 heures maximales

\*1 nuit : amplitude d'horaire de 12 heures maximales ; 1/2 nuit : amplitude d'horaire de 6 heures maximales

\*1 jour férié : amplitude horaire de 12 heures maximales ; 1/2 jour férié : amplitude horaire de 6 heures maximales

\*Court Métrage : qui a une durée de moins de 40 min.

Accusé de réception en préfecture  
078-217800150-20201116-11-DE  
Date de télétransmission : 16/11/2020  
Date de réception préfecture : 16/11/2020

**Nature du tarif :** STATIONNEMENT RESIDENTIEL  
**Suivi par :** Direction Générale  
**Imputation budgétaire :** 822.70321  
**Arrondi :** Aux 5 cts les plus proches

NATURE	Tarif au 01/01/2021
Macaron pour le stationnement résidentiel en zone violette	2,30 €
Date de la délibération	06/11/2020

Accusé de réception en préfecture  
078-217800150-20201116-11-DE  
Date de télétransmission : 16/11/2020  
Date de réception préfecture : 16/11/2020

Nature du tarif :  
Suivi par :  
Imputation budgétaire :  
Arrondi :

**TARIFS ATELIER D'ART**  
Direction de la vie culturelle et du patrimoine  
321.7062  
NON

	<b>COTISATION TRIMESTRIELLE</b>	
	Tarif au 01/01/2021	
	Commune	Hors Commune
Droits d'inscription (annuels)	30,29 €	42,39 €
Enfants (durée : 1h30)	71,53 €	100,16 €
Demandeurs d'emploi (durée : 2h)	81,66 €	114,33 €
Adolescents - étudiants (durée : 2h)	81,66 €	114,33 €
Adultes (durée : 2h)	92,06 €	128,87 €
Date de la délibération	06/11/2020	

### TARIFS STAGES D'ARTS PLASTIQUES

<b>STAGES D'ARTS PLASTIQUES</b>	<b>Tarif au 01/01/2021</b>
Tarifs Pleins	35,46 €
Tarifs Réduits	28,44 €
Date de la délibération	06/11/2020

Les bénéficiaires des tarifs réduits (sur justificatif) sont les - de 18 ans, les étudiants de 18 à 25 ans, les demandeurs d'emploi et le personnel communal.

Accusé de réception en préfecture  
078-217800150-20201116-11-DE  
Date de télétransmission : 16/11/2020  
Date de réception préfecture : 16/11/2020



Nature du tarif :  
Suivi par :  
Imputation budgétaire :  
Arrondi :

ECOLE DE MUSIQUE ET DANSE IVRY GITLIS  
Direction de la vie culturelle et du patrimoine  
321.7062  
NON

## MUSIQUE

### Tarif annuel et facturation mensuelle sur 10 mois

NATURE	Tarif au 01/01/2021	
	COMMUNE	HORS COMMUNE
<b>Droits d'inscription (par famille)</b>	<b>31,07*</b>	<b>46,59*</b>
	Tarif annuel	Facturation par mois
- Parcours Éveil et découverte : Éveil musical	100,00 €	10,00 €
- Parcours Éveil et découverte : Initiation musicale		
- Parcours général : Élèves de 1ère année de Formation musicale	176,30 €	17,63 €
- Parcours personnalisé : Cours de Formation musicale seule		
- Parcours général		
- Parcours « Grand débutant »	600,10 €	60,01 €
- Parcours personnalisé Instrument/chant et pratique collective incluse Parcours Voix		
- Parcours personnalisé : Instrument/chant seul		
- Parcours personnalisé : Instrument/chant et pratique collective	528,90 €	52,89 €
- Parcours Jazz (instrument et chant)		
- Pratiques collectives SEULE - Tarif par personne en plus	<b>31,07*</b>	<b>46,59*</b>
Date de la délibération	06/11/2020	06/11/2020

\*Le quotient n'est pas appliqué sur le tarif indiqué.

\*Application d'une dégressivité de 10% au tarif de la tranche de référence de l'usager pour la 2ème personne inscrite de la même famille

\*Application d'une dégressivité de 20 % au tarif de la tranche de référence de l'usager à partir de la 3ème personne inscrite d'une même famille

## DANSE

### Tarif annuel et facturation mensuelle sur 10 mois

NATURE	Tarif au 01/01/2021	
	COMMUNE	HORS COMMUNE
<b>Droits d'inscription (par famille)</b>	<b>31,07*</b>	<b>46,59*</b>
	Tarif annuel	Facturation par mois
- Éveil danse : Petite section	100,00 €	10,00 €
- Éveil danse : Moyenne et Grande sections	170,20 €	17,02 €
- Initiation danse	203,90 €	20,39 €
- 1er et 2ème cycles + Adultes : 1 cours / semaine	255,00 €	25,50 €
- 1er et 2ème cycles + Adultes : 2 cours / semaine	340,10 €	34,01 €
- 1er et 2ème cycles + Adultes : 3 cours / semaine	416,20 €	41,62 €
- 1er et 2ème cycles + Adultes : à partir du 4e cours, tarif 3e cours + 65€ / Cours supplémentaire	65,00 € par cours	6,50 €
<b>Stage de danse</b>	<b>Tarif plein</b>	<b>Tarif réduit</b>
	<b>35,99 €*<sup>(1)</sup></b>	<b>28,87€*<sup>(1)</sup></b>
Date de la délibération	06/11/2020	06/11/2020

(1) Sur justificatif : moins de 18 ans, étudiants de 18 à 25 ans, adultes de + de 65 ans, demandeurs d'emploi (sur présentation de la carte Pôle Emploi) et personnel communal

\*Le quotient n'est pas appliqué sur le tarif indiqué.

\*Application d'une dégressivité de 10% au tarif de la tranche de référence de l'usager pour la 2ème personne inscrite de la même famille

\*Application d'une dégressivité de 20 % au tarif de la tranche de référence de l'usager à partir de la 3ème personne inscrite d'une même famille

Tranche de quotient	Tarif
A	0,85*T
B	0,90*T
C	0,95*T
D	T
E	1,05*T
F	1,10*T
Hors commune & Non Inscrit	1,45*T

T : Tarif voté

Accusé de réception en préfecture  
078-217800150-20201116-11-DE  
Date de télétransmission : 16/11/2020  
Date de réception préfecture : 16/11/2020

**Nature du tarif :**

Suivi par :

Imputation budgétaire :

Arrondi :

**TARIFS RELAIS NAUTIQUE**

Direction de la vie culturelle et du patrimoine

95.7062

Aux 50 cts les plus proches

NATURE	Tarif au 01/01/2021
Forfait 1 jour	15,00 €
Forfait 3 jours	35,00 €
Forfait 7 jours	70,00 €
Le tarif forfaitaire incluant : l'eau, l'électricité et les sanitaires	
Forfait eaux usées	5,00 €
dont Taxe de séjour : 0,20€ par nuitée et par personne	
Délibération du :	06/11/2020

*\*Dont taxe de séjour par nuitée et par personne conformément à la délibération de la  
Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise*

\* Tout changement de la taxe de séjour applicable, ou toute modification ou instauration de nouvelles taxes légales instaurées par les autorités compétentes, sera répercuté automatiquement sur les prix indiqués à la date de facturation.

Accusé de réception en préfecture  
078-217800150-20201116-11-DE  
Date de télétransmission : 16/11/2020  
Date de réception préfecture : 16/11/2020